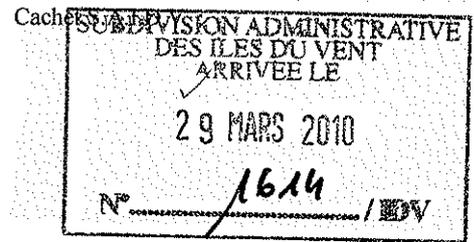




POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI
VILLE DE PIRAE



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°4/2010 DU 10 MARS 2010

Portant validation du programme de travaux relatif à la construction de l'école primaire (maternelle et élémentaire) de MATATEVAI et autorisant le maire à solliciter le concours de la Direction de l'Ingénierie Publique et des Affaires communales (DIPAC) pour une mission de conduite d'opération

Date de convocation :
4 mars 2010

Date d'affichage :
4 mars 2010

Résultats des votes

Pour	24
Contre	0
Abstentions	0

**La délibération est adoptée
à l'unanimité**

Affichage du compte rendu
du conseil municipal le :
18 mars 2010

Affichage de la présente
délibération le :
30 MARS 2010

L'an deux mille dix, le dix du mois de mars à dix huit heures,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Monsieur Marc ATIU et Monsieur Wilfred POMARE ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaients présents :

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges		X	
4	MOE Elisabeth	X		
5	TEANOTOGA Hinano	X		
6	VIRGILE Christiane Tiare	X		
7	ATIU Marc	X		
8	TEFAATAU Alvest	X		
9	TERIHEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
10	LEQUERRE Maite	X		
11	PROKOP Alban	X		
12	BENNETT William	X		
13	POMARE Wilfred	X		
14	TOUAITAHUATA Charles	X		
15	TANERPAU Viora	X		
16	YAO THAM SAO Elisa	X		
17	TUEINUI Noël		X	J.B TERIHEROOITERAI
18	TICCHI William	X		
19	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
20	TAPUTU Karine	X		
21	TAURAA Stéphanie		X	
22	TAVAE Imelda		X	
23	DU SOUICH Audrey		X	Marc ATIU
	TANETOA Guy			Démissionnaire
24	MAI Teruirau		X	
25	MACE Miriama	X		
26	BREMOND Madeleine		X	
27	TEMARII Tahiri		X	
28	LICHTLE Yvette	X		
29	MERCERON Armelle	X		
30	FRITCH Edouard		X	
31	FREBAULT Pierre		X	
32	TETUAETARA Théodore	X		
		22	10	2

ADOPTE

DELIBERATION N°4/2010 du 10 mars 2010

Portant validation du programme de travaux relatif à la construction de l'école primaire (maternelle et élémentaire) de MATATEVAI et autorisant le Maire à solliciter le concours de la Direction de l'Ingénierie Publique et des Affaires Communales (DIPAC) pour une mission de conduite d'opération

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE (ILE DE TAHITI)

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la nécessité de procéder à la construction d'un groupe scolaire sur le site communal de Matatevai, en raison de l'augmentation de la population scolaire liée entre autre à l'ouverture de l'Hôpital de Taaone ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré
en sa séance du 10 mars 2010

ADOPTE A L'UNANIMITE	
VOTANTS	24
POUR	24
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOPTE :

Article 1^{er} :

Le conseil municipal demande la construction de l'école primaire de MATATEVAI de Pirae sur le site communal dit de Matatevai, cadastré Terre TEFAAURIURI, section B, parcelle 157, superficie 19.570 m². L'école comprendra 6 classes pour la maternelle et 12 classes pour l'élémentaire ainsi que toute l'infrastructure nécessaire à son fonctionnement.

Article 2 :

Le conseil municipal sollicite le concours de la Direction de l'Ingénierie Publique et des Affaires Communales (DIPAC) pour assurer la mission de conduite d'opération relative à la construction de l'école primaire sur le site de MATATEVAI dont l'estimation prévisionnelle est fixée à 742.000.000 F.TTC (sept cent quarante deux millions de F CFP)

Article 3. :

Le contenu de cette mission ainsi que les conditions générales d'exécution et de rémunération, sont définis dans une convention de prestation intellectuelle passée entre la commune et le Haut commissariat jointe en annexe à la présente délibération.

Article 4. :

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de prestation intellectuelle ci-jointe et à prendre toutes décisions concernant l'exécution ou le règlement de celle-ci.

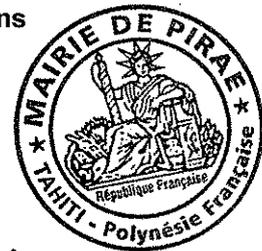
Article 5. :

La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire


Béatrice VERNAUDON



Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le..... **29 MARS 2010**

et publication du **30 MARS 2010**

Le Maire,


Béatrice VERNAUDON

